

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Daniel FONTENEAU

OBJET : Affectation du résultat de clôture 2022 - BUDGET CCAS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a approuvé le compte administratif et l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget rattaché « C.C.A.S. », lors de sa séance du 28 mars dernier.

Constatant que le compte administratif 2022 présente :

en section de fonctionnement :

un excédent de : 8 770,72 €

en section d'investissement :

un excédent de : 820,02 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat :

- au compte « report à nouveau » (compte 002), la somme de 8 770,72 € pour le solde de fonctionnement;

- au compte « report à nouveau » (compte 001), la somme de 820,02 € pour le solde d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Daniel FONTENEAU

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le :

Notifié ou publié le : 25 OCT. 2023